

Compte-rendu du comité technique ministériel - Budget 2022 du 22 septembre 2021

Ce comité technique ministériel était présidé par le Ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie.

FO Agriculture était représentée par Christine HEUZÉ, Gisèle VIMONT, Stéphane TOUZET en présentiel et Thierry ELEOUET, Jean-Pierre NAULIN, Nicolas GILOT en distanciel.

Le Ministre a présenté le budget et a salué une nouvelle fois la mobilisation des personnels. Celle-ci a permis la gestion des différentes crises et la continuité des missions essentielles du MAA.

Le ministre a fait une présentation du projet de budget.

A noter :

Le ministre se satisfait d'avoir obtenu un schéma d'emploi 2022 globalement neutre alors que le triennal 2020-2022 prévoyait pour 2022 une diminution de 240 emplois sur le périmètre ministériel (dont -110 sur le programme 143 (enseignement technique agricole) et -130 sur le programme 215 (Administration centrale, DRAAF/DAAF et DDI).

La rentrée scolaire s'est bien déroulée. Nous connaissons une rupture avec l'augmentation des effectifs de 0,5% et une évolution record de l'apprentissage.

En 2021, 110 postes ont été ouverts pour faire face aux différentes crises sanitaires et renforcer les territoires.

Le budget global du MAA est de 5,07 milliard d'€, soit une augmentation de 69 millions par rapport à 2021.

Plan de relance : les 1,4 à 1,5 milliards d' € dont la moitié a déjà été engagée ou traitée grâce à la mobilisation des services du MAA en 2021, continueront à être engagés en 2022.

Effectifs en Équivalent Temps Plein (ETP) pour 2022 :

- Programme 142 (enseignement supérieur) : 2824
- Programme 143 (Enseignement technique agricole) : 15 229 (dont 10 448 dans le public)
- Programme 206 (sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation) : 4219
- Programme 215 (conduite et pilotage des politiques de l'agriculture) : 6833

Secrétariat FO Agriculture

78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP

Tél. : 01 49 55 52 84 / 55 52

Courriel : foagriculture@agriculture.gouv.fr

Secrétaire général FO Agriculture

78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP

Tél. : 06 11 54 05 32

Courriel : jean-christophe.leroy@agriculture.gouv.fr



En 2021, le plafond d'emploi du ministère était de 29 557 ETPT. En 2022, il est fixé à 29 805 ETPT, soit une hausse de 240 ETPT par rapport à la LFI 2021, en raison de la combinaison :

- de l'extension en année pleine des mesures fixées par la LFI 2021 (- 69 ETPT) ;
- de l'effet globalement neutre du schéma d'emplois de 2022 ;
- de corrections techniques pour + 117 ETPT dont + 106 ETPT sur le programme 206 au titre de la pérennisation des effectifs « BREXIT » et + 11 ETPT sur le programme 215 pour compenser la surconsommation d'ETPT des agents n'ayant pas intégré les secrétariats généraux communs départementaux (SGCD) et qui sont actuellement bénéficiaires d'une lettre de mission ;
- d'une autorisation de recruter + 200 ETPT en moyens d'ajustement afin de préparer la mise en œuvre de la nouvelle politique agricole commune (PAC) portant ainsi la dotation des effectifs de la PAC à 670 ETPT ;
- des mesures de transfert (- 8 ETPT) principalement liées à la restructuration du secrétariat général aux moyens mutualisés (SGAMM) de la préfecture de la région d'Ile de-France.

Mesures catégorielles :

5,4 M€ de mesures catégorielles ont été programmés pour 2022.

0,3 M d'€ seulement seront consacrés à l'extension des plans de requalifications (de C en B et de B en A).

Les dépenses au titre de la loi de programmation pour la recherche (LPR) seront couvertes par des transferts en provenance du MESRI.

De même, les mesures prises dans le cadre du Grenelle de l'Éducation seront également couvertes par des transferts en provenance du ministère de l'éducation nationale.

Les effectifs des opérateurs (missions Agriculture, Alimentation, Forêt et Affaires Rurales (AFAAR) : 2021-2022) :

	Plafonds ETPT LFI 2021	SE 2021 en ETP	SE 2022 en ETP	Autres mesures	PLF 2022 en ETPT
Agence bio	18	0	+1	0	19
ANSES	1 352	- 7	+6	-59	1 296
ASP	1 725	-20	-13	0	1 712
CNPF	338	- 3	0	0	337
FranceAgriMer	979	-28	-7	0	962
IFCE	638	-36	-35	0	603
INAO	233	- 1	-1	+1	233
INFOMA	6	0	0	0	6
ODEADOM	41	0	0	0	41
ONF	8 316	-95	-95	+14	8 235
TOTAL Mission AAFAR	13 646	-190	-144	-44	13 444

Les crédits relatifs à l'action sanitaire et sociale :

Cela concerne les dépenses résultant d'un accident ou d'une maladie d'une part, des prestations sociales d'autre part.

	Exécution 2018	Exécution 2019	Exécution 2020	Prévision d'exécution 2021	PLF 2022
AT/MP, rentes *	1 581 615 €	1 756 959 €	1 256 547,26 €	1 400 000€	1 400 000€
Prestations sociales **	1 104 781 €	1 280 517 €	1 183 410,32€	1 400 000€	1 400 000€
Total	2 686 396 €	3 037 476 €	2 439 957,58€	2 800 000€	2 800 000€

* accidents du travail, maladies professionnelles, rentes et allocations d'invalidité

** prestations sociales interministérielles, ministérielles et secours

Dans le tableau suivant figurent les subventions versées à l'ASMA nationale, les crédits consacrés à la restauration collective, la prise en charge des transferts de solidarité au titre des 3 mutuelles référencées pour le MAA ainsi que les crédits relatifs aux actions de santé et sécurité au travail (soutien psychologique individuel et collectif aux agents, subventions allouées aux projets présentés en CHSCT-M et budget alloué à l'action des inspecteurs santé et sécurité au travail).

	PLF 2021		PLF 2022	
	A E	C P	A E	C P
215 BOP central	5 115 493 €	5 715 493 €	5 156 417 €	5 761 217 €
215 BOP services déconcentrés	2 320 000 €	2 320 000 €	1 987 915 €	1 987 915 €
206 DD(CS)PP	805 116 €	805 116 €	349 082 €	349 082 €
Total	8 240 609 €	8 840 609 €	7 493 141 €	8 098 214 €

Evolution des crédits de la formation continue 2020/2022 :

Programmation	2020	2021	2022
BOP 215 - central	2 179 763€	2 283 385€	2 701 652€
BOP 215 - déconcentré	2 310 034€	2 169 301€	2 306 655€
Transfert 333/354	312 707€	312 707€	
Sous -Total	4 838 401 €	4 765 393 €	5 008 307€
Formateurs internes (titre 2)	300 000 €	300 000 €	300 000€
Total général	5 138 401	5 065 933€	5 308 307€

En conclusion, le ministre souligne sa volonté de maintenir le dialogue social en portant notamment l'attention sur le baromètre social, le cadre de travail et la mise en œuvre de l'accord télétravail ainsi que la mise en œuvre du label égalité/diversité.

FO s'est jointe à l'action intersyndicale pour la défense de l'enseignement agricole. ([Déclaration liminaire intersyndicale](#))

FO Agriculture constate que se sont encore une fois la centrale et les offices qui sont les plus impactés. Les missions augmentent mais pas les effectifs ! Le ministre l'explique en disant vouloir renforcer les territoires ! C'est-à-dire les DDI (DDT, DEETS/DEETSPP), maintenant sous l'autorité des préfets.

Avec un schéma d'emploi « neutre », le ministre infléchit la trajectoire des suppressions d'emplois.

Pour FO Agriculture, cela est loin de compenser les 325 emplois perdus depuis le début de la mandature (2018).

Politique de redressement du ministère ou politique électorale ?

L'équipe FO Agriculture



Être solidaires et avancer ensemble
Résister - Revendiquer - Reconquérir
 Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

